



Démission du président d'une association

Par Visiteur

Bonsoir,

qu'est ce qu'il faut faire pour démissionner en etant président d'une association?

merci

Par Visiteur

Bonsoir Madame, Monsieur,

qu'est ce qu'il faut faire pour démissionner en etant président d'une association?

Vous devez envoyer votre lettre de démission par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de l'association.

Aucun délai de préavis n'est expressément prévu mais il convient néanmoins d'en respecter un afin de ne pas trop perturber le fonctionnement de l'association. Ce dernier est généralement d'un mois.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse. Mais est-ce que je ne dois pas faire une assemblée générale extraordinaire pour proclamer ma démission et élire un nouveau président?

Par Visiteur

Bonjour,

Mais est-ce que je ne dois pas faire une assemblée générale extraordinaire pour proclamer ma démission et élire un nouveau président?

Ce n'est pas nécessaire sauf si les statuts de votre association le prévoit.

Par ailleurs, vous n'êtes nullement concerné par l'élection du nouveau président.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour vos renseignements

Par Visiteur

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

Bien cordialement